

Bruxelles Santé

Périodique trimestriel, paraît
en mars, juin, septembre, décembre

N° **85** Janv.- Fév.- Mars. 2017
ISSN 1371 - 2519

Les jeunes Bruxellois : de nouvelles pratiques professionnelles ?

En direct de ...

Être jeune à Ixelles aujourd'hui

Colloque

Les débordements de la santé mentale

Accès au logement

Les Community Land Trust

sommaire

En direct de...

Être jeune
à Ixelles aujourd'hui

3

Sous l'impulsion de la *Concertation ixelloise de la jeunesse*, un groupe de travail, encadré par le Pr Abraham Franssen (FUSL), a été mis sur pied afin d'élaborer un diagnostic de sa jeunesse. Le rassemblement du point de vue d'une trentaine de jeunes, entre 12 et 25 ans, au sein de la brochure « Être jeune à Ixelles », permet d'envisager les enjeux les concernant vis-à-vis de l'école, du travail, de l'espace public et de leur avenir.

Dossier

Les jeunes Bruxellois :
de nouvelles pratiques
professionnelles ?

6

Le constat d'une précarité vécue par un nombre croissant de jeunes Bruxellois est désormais bien établi. Il amène nombre de professionnels, tous horizons confondus, à questionner leurs pratiques et les façons d'entrer en contact avec des publics de jeunes. Au travers de trois événements, organisés en région bruxelloise, à destination de travailleurs des secteurs santé, social et éducatif, le dossier se penche sur les problématiques identifiées et sur des clés d'action en soutien à l'éducation et/ou l'accompagnement de jeunes.

Santé mentale

Un colloque pour relancer
collectivement la subjectivité

12

La ligue bruxelloise francophone de santé mentale organisait en octobre un colloque consacré aux « débordements ». Les questionnements des acteurs confrontés à une nouvelle donne en matière d'accompagnement de personnes en souffrance psychique résonnent particulièrement face à certains des préoccupations d'autres acteurs des sphères socio-sanitaires.

Du côté de chez...

« Drink different », un projet
réinterrogeant la consommation
d'alcool en milieu étudiant

14

Sous l'impulsion de la Cocof, Modus Vivendi développe depuis trois ans un projet de réduction des risques visant la consommation d'alcool dans les milieux étudiants bruxellois. Les résultats de l'enquête quantitative ainsi que les développements concrets conçus en partenariat avec les acteurs concernés sont présentés.

Community Land Trust

Un dispositif au service
de l'accès au logement pour
les familles à faibles revenus

15

A Bruxelles, l'accès au logement reste problématique pour les familles à faible revenu. Les *Community Land Trust* constituent une forme de dispositif, ayant une forte composante collective et visant à solutionner ce problème.

Echos des politiques

18

Nos élus au Parlement de la Commission communautaire française nous parlent de : la prise en charge des personnes en situation de « Double diagnostic » ; l'état de la pauvreté infantile en région bruxelloise ; les mesures de gestion de la pollution de l'air ; la nouvelle structure IRISCARE ; et le transport médico-sanitaire.

Photo de couverture © Fotolia - Yanlev

Rédaction

Pascale Anceaux
Anoutcha Lualaba Lekede
Marie-Hélène Salah
Régis Verhaegen

Comité de pilotage

Gaëlle Amerijckx
Dr Murielle Deguerry
Jacques Moriau
Patricia Piron
Bernadette Taeymans

Graphisme

Carine Simon

Editeur responsable

B. Taeymans,
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles

Avec le soutien de



Une réalisation de l'asbl Question Santé

Tél.: 02/512 41 74 Fax: 02/512 54 36

E-Mail : info@questionsante.org

<http://www.questionsante.org>



Être jeune à Ixelles aujourd'hui : enquête

Dans le cadre du label « Commune Jeunes Admis », la Concertation ixelloise de la Jeunesse a souhaité établir un diagnostic de sa jeunesse, afin d'en tirer des orientations pour l'avenir. L'enquête a été menée par un groupe de travail de la Concertation, encadré par le professeur Abraham Franssen des Facultés Universitaires Saint-Louis (FUSL). Trente jeunes ont été interviewés par des travailleurs des services et associations de la Concertation. L'essentiel de ces interviews a été repris dans « Être jeune à Ixelles », une brochure éditée fin 2016. Son contenu s'articule autour de quatre axes : l'école, le travail, l'espace public et l'avenir.

Qu'entend-on par « jeunesse » ? D'entrée de jeu, Abraham Franssen souligne « qu'entre autonomie plus précoce et indépendance plus tardive, la “jeunesse” est désormais cette période de la vie qui s'allonge de la (pré)-adolescence à l'entrée, parfois tardive et réversible dans le “statut” d'adulte »². Dans le panel des jeunes rencontrés, on retrouve ainsi aussi bien des jeunes ayant une dizaine d'années (12 ans, 15 ans, etc.) que ceux de la vingtaine (21 ans, 22 ans, voire 25 ans). Ces jeunes interviewés ne constituent toutefois pas un échantillon représentatif au sens statistique ou sociologique. Pour la plupart, il s'agit de jeunes en contact avec les services et associations actifs au sein de la Concertation ixelloise de la Jeunesse³. S'il fallait brosser un rapide portrait de cette « bande de jeunes », on dirait qu'ils sont plutôt issus de milieux populaires, notamment au regard de la situation socio-professionnelle de leurs parents (chauffeur de taxi, ouvrier, infirmière, femme au foyer, sans emploi, etc.). Quelques-uns sont fils ou filles d'indépendants ou d'universitaires. La moitié d'entre eux sont issus de l'immigration, que celle-ci soit ancienne ou récente.

Perceptions de l'école

Pour les jeunes rencontrés, l'importance centrale de l'école ne fait nul doute. Ce

point de vue est partagé quel qu'ait été le parcours scolaire. « Cette importance est liée tout d'abord à la place qu'elle a dans leur vie quotidienne, occupant la majeure partie de leur temps, débordant largement le temps scolaire proprement dit, déterminant leur sociabilité, leurs réseaux d'amis, mais aussi à la conscience qu'ils partagent tous sans exception de l'importance de leur parcours scolaire pour “réussir leur vie”. Hors de l'école, point de salut social. »⁴ Au-delà de ce dénominateur commun, l'expérience diffère d'un jeune à l'autre. Pour quelques-uns, l'école constitue un espace d'épanouissement, rencontrant ainsi le premier objectif des missions de l'école secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles : « Favoriser le plein épanouissement de chaque jeune ». Ainsi pour Léa (25 ans), qui au moment de l'enquête venait de terminer ses études universitaires, la scolarité a plutôt été une expérience heureuse puisqu'elle confie : « Cela a toujours roulé à l'école ». Elle a fréquenté le même établissement scolaire, de la maternelle à la rhéto. Ayant fréquenté une école à pédagogie active, elle se souvient surtout d'avoir été très libre dans le choix des matières à étudier. En a résulté un intérêt pour les enseignements, une maîtrise des codes permettant une grande autonomie, le sentiment d'être reconnue et d'être actrice de sa scolarité. Dans son cas, poursuivre par des études universitaires allait de soi. Pour

elle, comme pour d'autres jeunes témoignant d'une scolarité favorable, la cerise sur le gâteau c'est la possibilité de voyager avant d'intégrer une université ou une haute école (voir encadré page suivante).

À l'opposé du parcours de Léa, on peut citer celui en zig zag de Prince (21 ans). Il ne faut surtout pas y voir un désintérêt pour l'école. « C'est parce qu'il y attache de l'importance qu'il en ressent tant de frustration »⁵. Ce sentiment découle de son expérience de la relégation et de réorientations subies. Au moment de l'interview, Prince en était à sa troisième école secondaire, en 6^{ème} professionnelle, dans une filière ne l'intéressant pas et ne correspondant nullement à ce qu'il voudrait faire plus tard. Lui souhaitait intégrer une école de foot à Mouscron. Mais, celle-ci étant loin, il a longtemps cherché avant de tomber par hasard sur l'établissement scolaire où il est actuellement. Il pense aussi n'avoir pas bénéficié de bons conseils, dans le sens où son école ne pratique pas de suivi individualisé des élèves. Avec le recul, il s'attribue également une part de responsabilité dans cette scolarité en dents-de-scie. Il en résulte en tout cas un désenchantement certain. Ce désenchantement « s'exprime à partir du moment où l'école secondaire, une fois ouverte à tous, a développé en son sein des mécanismes d'orientation par l'échec plutôt que par la réussite, de réorientation des fi-

lières réputées fortes vers les filières réputées faibles, plutôt que d'orientation positive vécue comme une ascension scolaire et sociale. Une partie des jeunes intériorisent alors l'échec et la scolarité devient pour eux une expérience subjective négative »⁶.

Bien d'autres questions ont été adressées en vue d'établir le diagnostic évoqué au début : comment ces jeunes Ixellois se sentent au sein de leur école, ce qui leur plaît et déplaît, les professeurs... À propos de ces derniers, il faut souligner que « dans l'expérience scolaire des élèves, surtout pour ceux qui sont les plus fragilisés, c'est dans la relation avec les profs que se joue le rapport à l'école, négativement et parfois positivement »⁷. Ainsi en est-il de Yasmine (13 ans) qui mentionne ces professeurs qui ne laissent pas parler leurs élèves, ne font que crier, ont toujours raison parce qu'ils sont professeurs, ne donnent pas bien cours. Elle cite comme exemple le cours de mathématiques, quelque peu problématique pour elle. Depuis que le professeur a changé, explique-t-elle, elle commence à aimer les maths. Le nouvel enseignant explique bien, « il prend la chose de manière hilariante ». Comme Yasmine, plusieurs jeunes témoignent que le bon prof est celui qui « explique super bien », « qui laisse le jeune parler et poser des questions », etc.

Face aux exigences scolaires, l'importance de bénéficier d'un soutien est évoquée. Celui-ci est en premier lieu moral, c'est-à-dire que leurs parents et leur famille les soutiennent dans leurs études et leurs choix. Ce soutien est également d'ordre pratique et pédagogique. Les jeunes interrogés apprécient et valorisent ainsi les activités de remédiation, la disponibilité de certains enseignants. Et quand ce soutien ne peut leur être apporté au sein de la famille ou l'école, ils peuvent s'adresser aux associations de jeunesse. Enfin, la question de l'orientation scolaire s'avère une question difficile parce que : les « règles du jeu » ne sont pas toujours claires pour les acteurs du système scolaire eux-mêmes ; certains jeunes ne pouvant compter sur l'expérience et les

conseils de leur famille, ils « se disent parfois "perdus" et se sentent souvent isolés dans le labyrinthe du système scolaire »⁸.

L'avenir : morceaux choisis

À la question, « comment imagines-tu ta situation dans trois ans ? Et dans dix ans ? », deux tendances se dégagent : il y a ceux qui veulent « bouger de pays », « partir faire le tour du monde avec mon sac à dos », etc., et ceux qui parlent d'abord d'un métier (par exemple, être médecin, travailler dans la commune d'Ixelles ou comme puéricultrice). D'autres encore veulent continuer leurs études pendant que certains peinent à se projeter dans l'avenir. Et à l'interrogation, « Qu'est-ce que ça veut dire pour toi : devenir adulte ? », la plupart des jeunes interviewés parlent des responsabilités à assumer (« se débrouiller sans les parents », « être autonome sans le CPAS », « prendre conscience des difficultés du monde... », « s'occuper de donner le bon exemple aux générations à venir », etc.). Et puis, il y a cette réponse quelque peu décalée de Bilal (25 ans) : « En fait sur papier, je suis adulte mais dans ma tête, je suis encore jeune parce que je profite de la vie, je profite de ces moments et je ne veux pas que ça se termine. »

Travail, emploi : oui, mais...

Aborder la question des jeunes et du travail amène inévitablement à évoquer le chômage des jeunes et leurs difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. À Bruxelles, leur accès au travail et à l'emploi s'avère particulièrement ardu : parmi les jeunes de 18 à 24 ans, ils sont près d'un sur trois à être au chômage et nombreux seront ceux qui feront l'expérience d'un chômage prolongé.

Les jeunes Ixellois n'échappent pas aux statistiques, même si leur commune « compte proportionnellement plus de jeunes diplômés de l'enseignement

supérieur et universitaire que d'autres communes bruxelloises » et possède « comparativement à d'autres communes un plus bas taux de chômage des jeunes, même si celui-ci reste élevé ». Il faut encore souligner qu'entre jeunes, il existe des inégalités importantes selon le sexe, la nationalité, le diplôme... Ce constat n'est pas neuf puisque, au cours des vingt-cinq dernières années, différentes mesures et initiatives ont été prises par les pouvoirs publics en vue de combattre le chômage des jeunes, et particulièrement celui des jeunes peu qualifiés. À cela s'ajoute la mobilisation des partenaires sociaux ou acteurs associatifs tels qu'Actiris, les Missions Locales, les Maisons de jeunes, les AMO, etc. Il est certes beaucoup question de travail, mais celui-ci est-il toujours important pour les nouvelles générations ? En effet, dans le modèle culturel de la société industrielle, le travail était la valeur centrale. Or de nombreux sociologues ont mis en évidence la fin de ce modèle culturel. Dans celui-ci, le travail est constitutif de l'identité de l'individu et est une source de fierté. « C'est aussi un modèle qui valorise la stabilité de l'emploi et qui se caractérise par la croyance dans le progrès individuel et collectif (...) »⁹ Or, les jeunes qui ont actuellement 20 ans n'ont jamais connu ce modèle. Faut-il en conclure que la valeur travail leur importe peu ? Non, puisqu'aucun des jeunes rencontrés n'envisage de ne pas travailler. Pour les plus jeunes, pour qui cette question est encore floue, la vie professionnelle future n'en demeure pas moins une préoccupation. Celle-ci « sous-tend le stress des études, la crainte de l'échec, les dilemmes et les choix, parfois contraints, de leurs orientations d'études. Pour ceux qui terminent leurs études ou les ont terminées, avec ou sans diplôme, l'accès à l'emploi est à la fois une aspiration concrète, vécu entre optimisme volontariste et peur du déclassement. L'accès à l'emploi est également un parcours du combattant »¹⁰.

Si le travail reste important aux yeux des jeunes, c'est d'abord parce qu'il est considéré comme une aspiration à la réalisation de soi, comme on le voit à la lecture de cet extrait : « Idéalement, j'aimerais



Photo © Marie-Hélène Salah - Terrain de sport et plaine de jeux, entre la rue de la Crèche et la rue Sans Soucis à Ixelles

pouvoir faire quelque chose que j'aime bien, qui fasse de mal à personne, et qui m'assure un certain niveau de vie. Si je travaille beaucoup, j'ai envie de pouvoir gagner pas trop peu. » Toutefois, ceci ne veut pas dire qu'il faille tout lui sacrifier : « Avoir une qualité de vie, avec du temps pour soi est essentiel. » Cela passe par « ne pas faire n'importe quoi » et « poser ses limites ». La nécessité de travailler ne doit pas pousser à accepter n'importe quel boulot, particulièrement si celui-ci ne correspond pas à sa personnalité. « Pour réussir dans la vie, il s'agit de trouver et de suivre sa propre voie (auto-réalisation) de manière autonome (auto-détermination). Ce n'est plus le social qui est premier, mais l'individu, pour le "meilleur" (épanouissement personnel) et pour le "pire" (incertitude, isolement, fragilité identitaire). »¹¹

Quant au chômage, beaucoup de jeunes le craignent. Même s'ils croient pouvoir tirer leur épingle du jeu, ils ont conscience de ce spectre du chômage qui plane au-dessus de leur tête. Certains se rendent compte que leur seule volonté ne suffira pas à les faire accéder à l'emploi de leur

rêve, et que cela prendra probablement du temps. En conséquence, il faut parfois revoir un peu à la baisse ses espérances. Pour ceux qui vivent déjà le chômage, celui-ci est ressenti comme un stigmatisé, en particulier comme le souligne Claudie (21 ans) parce que « ta carte d'identité, c'est un peu ton job... » Et qui dit chômage dit également confrontation à la jungle administrative, à la législation et la réglementation de cette matière complexe.

Les jeunes et l'espace public

Espace physique et géographique, l'espace public est aussi l'espace symbolique et politique du vivre ensemble. Pour tous les jeunes interviewés, Ixelles est un lieu où il fait bon vivre, grâce à : « une offre diversifiée de services, de commerces et d'activités, une mobilité aisée en transports en commun, une diversité et une richesse culturelle, un sentiment de sécurité... »¹² Les jeunes ont cependant relevé quelques

points négatifs méritant d'être améliorés : « la pression du trafic automobile, un manque d'espace vert, l'un ou l'autre endroit ressenti comme plus insécurisant ou moins agréable »¹³. D'autres encore indiquent être regardés avec défiance et traités de manière discriminatoire en fonction de leur origine « étrangère » ou de leur apparence. Ces zones d'ombre sont-elles susceptibles de les faire quitter Ixelles ? Si aucun d'entre eux n'exclut de continuer à vivre dans la commune plus tard, aucun ne le garantit non plus. Un élément déterminant reste le prix des loyers et de l'immobilier, parce que « ça devient de plus en plus cher » confie Yasmine (13 ans). Le sentiment de satisfaction par rapport à la commune en revient aussi, pour partie aux services jeunesse. Ces services et associations ont une fonction de « passeurs », permettant aux jeunes Ixellois de découvrir de nouveaux mondes et de tirer parti des opportunités existantes. En clôture de ce troisième volet de l'enquête, nous conseillons la lecture de la section « Si j'étais bourgmestre... » de la brochure, où les propositions vont des plus sérieuses aux plus... « farfelues ».

Au terme de ce diagnostic, la question reste de savoir ce qui sera réalisé pour qu'Ixelles soit pleinement une « Commune Jeunes Admis » et, qui sait, un modèle d'inspiration en Région bruxelloise.

Extraits rassemblés
par Anoutcha Lualaba Lekede

1. Centre d'Etudes Sociologiques de l'Université Saint-Louis (Bruxelles).
2. Être jeune à Ixelles, p. 3.
3. SOS Jeunes - Quartier Libre asbl, Synergie 14 asbl, Maison de Jeunes XL'J asbl, Bruxelles - J asbl, Mission Locale d'Ixelles asbl, Dynamo asbl, Emergence XL asbl, Mentor Escalier asbl, Service jeunesse de la Commune d'Ixelles, CLAS (Cellule Locale d'Accompagnement Scolaire) d'Ixelles Prévention.
4. Être jeune à Ixelles, p. 4.
5. *ib.*, p. 5.
6. *ib.*, p. 6.
7. *ib.*, p. 12.
8. *ib.*, p. 16.
9. *ib.*, p. 22.
10. *ib.*, p. 22-23.
11. *ib.*, p. 24.
12. *ib.*, p. 37.
13. *ib.*, p. 39.



A quelles réalités sont aujourd'hui confrontés les jeunes Bruxellois ? Quels enjeux cela pose-t-il ? Pour les professionnels des secteurs social, santé et éducatif qui accompagnent, soutiennent, et parfois font face aux jeunes, ces questions sont cruciales. La quête de sens, pour soi, dans son travail, et pour les jeunes, est forte : que faut-il savoir d'eux, quelle place faut-il leur donner ? Les approches de travail sont-elles à réinventer ? Autant de questions qui trouvent écho dans ce dossier.

Les jeunes Bruxellois : de nouvelles pratiques professionnelles?

Le constat d'une précarité vécue par un nombre croissant de jeunes Bruxellois est désormais bien établi. Il amène nombre de professionnels, tous horizons confondus, à questionner leurs pratiques et les façons d'entrer en contact avec des publics de jeunes.

La réalité de la jeunesse bruxelloise recouvre une diversité de situations et de problématiques. Bien que de plus en plus, et même de mieux en mieux documentée, cette réalité n'en demeure pas moins partiellement connue. C'est là tout le propos de la note de synthèse *Brussels Studies* consacrée aux « Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité » qui ouvre ce dossier. Cette note passe en revue et, osera-t-on dire au scanner la production scientifique des dix dernières années en la matière. Au départ du constat d'une précarité vécue par un nombre croissant de jeunes Bruxellois, la journée de réflexion « Nos futurs », organisée par le Forum bruxellois contre les inégalités, a rassemblé près de 400 professionnels, tous horizons confondus, autour de la question « comment le

travail social peut-il se montrer inventif? ». C'était là le défi lancé par le Forum, au travers de la méthode des forums ouverts : tenter de produire du sens et des perspectives pour les divers métiers entourant les publics de jeunes. Trois dimensions de ces contributions collectives sont évoquées dans la deuxième section du dossier. Dans ce dossier, la parole est également donnée à Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Car si les jeunes constituent la tranche d'âges supérieure des enfants (au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant qui concerne les 0 – 18 ans), il n'en demeure pas moins que le délégué relève fréquemment à leur propos des difficultés conséquentes et spécifiques. Dans le cadre de son intervention au colloque d'Infor-San-

té consacré aux adolescents, Bernard De Vos soulignait en quoi l'esprit critique et la confiance en soi, compétences au cœur de cette journée d'échanges entre professionnels, pouvaient constituer des clés d'action pour eux en soutien à l'éducation et/ou l'accompagnement des jeunes. Pour les différents professionnels en contact avec des publics de jeunes, il n'est toutefois pas – toujours – aisé de concrétiser certains principes éthiques et éducatifs. Les deux dernières contributions au dossier présentent deux approches, originales mais éprouvées, afin de créer des espaces de paroles pour tous, qui puissent donc notamment accueillir celle des jeunes : le théâtre-action et l'éducation par les pairs.

Jeunesses bruxelloises : entre diversité et précarité

En avril 2016, *Brussels Studies* publiait une note de synthèse consacrée à la jeunesse bruxelloise entre douze et vingt-cinq ans. Initiée par la Fondation Bernheim, en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, cette étude a examiné deux cents travaux émanant de diverses institutions : universités, fondations, services publics, associations...

Une série de constats sont partagés par les différents travaux analysés. Conséquence du boom démographique, la jeunesse représente une catégorie en forte croissance à Bruxelles (à raison de 15% de la population générale), avec tous les défis associés en termes d'infrastructure,

d'emploi, d'éducation, et plus généralement de lutte contre les inégalités... Les études s'accordent sur la saturation des écoles bruxelloises, sur le déséquilibre des capacités d'accueil - certaines communes connaissant une pénurie de places, alors que d'autres ont jusqu'à deux fois plus de

places que d'élèves - et sur les fortes inégalités dans l'enseignement, reflet de la dualisation sociale à l'œuvre à Bruxelles. Cette dualisation des conditions de vie de la jeunesse bruxelloise transparaît dans toute la littérature parcourue. Si de nombreux jeunes Bruxellois sont confrontés à

diverses situations de précarité (emploi, logement, accès aux soins de santé...), tous ne sont pas égaux face à ce risque. A titre d'illustration, les phénomènes de stigmatisation de certains groupes de jeunes, propices à l'émergence d'un sentiment de rejet, engendrent de nouveaux besoins en matière de santé mentale, alors même que ces services sont peu accessibles à ces publics fragilisés. Deux jeunes semblent cohabiter à Bruxelles sans se rencontrer ; la présence d'un cloisonnement social semble indéniable.

A côté de ces quelques éléments, de nombreuses thématiques sont mal connues, par exemple celles de la vie intime des jeunes, de leurs pratiques culturelles au travers de l'occupation de leur temps libre

ou de l'impact des nouvelles technologies dans leur quotidien. Les études sur les conduites à risques sont également lacunaires et peu quantifiées. Actuellement, beaucoup d'informations proviennent du milieu scolaire (et par extension des institutions) ce qui, au regard du malaise ressenti par un certain nombre de jeunes vis-à-vis de l'école, peut biaiser les résultats. Ce n'est probablement pas le cadre dans lequel la parole des jeunes est la plus libérée (voir ci-après l'interview de Bernard de Vos, Délégué général aux droits de l'enfant). Les auteurs recommandent donc de diversifier les sources de données.

Pour mieux mesurer l'impact du travail social sur la jeunesse bruxelloise, les auteurs préconisent aussi d'améliorer les colla-

borations entre chercheurs et acteurs de terrain. Ils relèvent que certaines thématiques telles que la vie affective ou la mobilité gagneraient à être abordées sous l'angle du genre. Enfin, les auteurs soulignent que les études existantes se concentrent sur la jeunesse bruxelloise en difficulté et n'abordent pratiquement pas les jeunes des écoles dites « moyennes », or ces jeunes bruxellois ne doivent pas être oubliés, particulièrement si l'on veut comprendre les mécanismes d'exclusion sociale et la reproduction des inégalités à Bruxelles.

Marie-Hélène Salah

Cette note de synthèse est disponible en ligne sur le site de Brussels Studies : <http://brussels.revues.org/1339?lang=fr>

« Nos futurs », les jeunes Bruxellois face à la précarité

En Région bruxelloise, un jeune sur trois subit la pauvreté. Face à cette réalité, comment le travail social peut-il se montrer inventif ?

Le 6 octobre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, le Forum bruxellois contre les inégalités a organisé la journée « Nos futurs » consacrée à la précarité des jeunes. Cet événement, élaboré sous la forme d'un Forum Ouvert, a réuni quatre cents professionnels issus des secteurs de l'action sociale, de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale, de l'insertion professionnelle, ainsi que des chercheurs, des étudiants des écoles sociales, des parlementaires et des représentants des cabinets et des administrations.

Le Forum Ouvert est une méthode de structure de conférences qui repose sur l'implication des participants. Ceux-ci définissent eux-mêmes l'ordre du jour. Chaque personne dans le public a la possibilité d'initier un groupe de discussion sur un thème en rapport avec le sujet de la journée. Les participants forment ensuite des groupes de travail sur les sujets choisis. Chaque groupe de travail réalise son propre compte rendu.

Cette approche ascendante, dite *bottom-up*, et participative a permis aux nombreux professionnels présents à cette journée, de partager leurs expériences, leur expertise et leurs pratiques professionnelles. Les comptes rendus issus de ces discussions mettent en évidence toute la complexité des situations vécues par les jeunes Bruxellois et la difficulté pour les travailleurs sociaux d'y répondre.

Les participants ont relevé l'importance de concevoir des dispositifs permettant de prendre en compte le jeune dans sa globalité et dans son individualité, en tenant compte de ses attentes, ses besoins, ses difficultés et en s'appuyant sur ses compétences et ses ressources. Ils ont également insisté sur la participation des jeunes, non seulement dans l'élaboration des projets qui les concernent, mais également dans l'organisation des services qui les encadrent.

Pour les professionnels présents, construire avec le jeune une relation de qualité

basée sur la confiance, l'attention et la bienveillance est fondamental. Ce temps consacré à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement permet au jeune d'identifier lui-même ses besoins et aux professionnels de centrer ensuite leurs interventions sur les priorités définies par le jeune. Nombre de participants ont relevé comme obstacles aux bonnes pratiques, le manque de temps à consacrer à l'écoute des jeunes, la complexité du paysage institutionnel et le morcellement des services.

Enfin, l'évocation de la « colère » des jeunes est revenue fréquemment dans les discussions. Les participants ont reconnu dans cette colère une « voix qui porte fort », plutôt que l'expression d'une violence. Ils recommandent d'écouter le message de critique sociale, politique et institutionnelle porté par cette colère et la nécessaire remise en question des offres de services qu'elle exprime.

Le Forum projette de poursuivre les réflexions entamées lors de cette journée

par une recherche-action de deux ans portant sur la manière dont les services sociaux font face à cette précarité bruxelloise qui touche les jeunes et leurs familles. Un projet à suivre de près !

Marie-Hélène Salah

Le compte-rendu des discussions de la journée « Nos futurs » est disponible sur le site Internet du Forum Bruxelles contre les inégalités : <http://www.fblp.be/A-Bruxelles-une-jeune-sur-trois.html>

Le dernier trimestriel du Forum bruxellois contre les inégalités est consacré à la jeunesse et aborde la journée « Nos futurs » : Cécile Van De Velde et Madeleine Guyot, Nos futurs : jeunesse, pressions et injonctions, Pauvreté, trimestriel du Forum Bruxelles contre les inégalités, n° 13.

Il est également disponible sur le site du Forum : <http://www.fblp.be/Jeunesse-pres-sions-et-injonctions.html>

Ils critiquent, donc ils sont

Développer l'esprit critique des jeunes et leur confiance en soi relève presque de l'urgence. Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant, en est convaincu.

Pourquoi participez-vous à un colloque intitulé "L'ado, le décoder pour mieux le comprendre"², qui axe sa partie académique sur la confiance en soi et sur l'esprit critique des jeunes ?

Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant : L'esprit critique est sans doute le point qui entre le plus dans la cible de l'institution que je représente. L'originalité de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant¹, par rapport aux textes qui l'ont précédée, c'est d'avoir reconnu le droit à l'expression (et à la participation). Mais, sans esprit critique, cela reste un vain mot. La société a beaucoup à retirer en donnant une place entière aux enfants, à écouter ce qu'ils nous disent sans se censurer et sans être bridés par l'esprit de réserve. On néglige, à tort, l'intérêt ou l'originalité du regard des jeunes sur les grandes questions politiques ou sociétales. Quant à la confiance en soi, il est évident qu'il s'agit d'une question très importante, pour autant que l'on veuille construire une société juste et pacifiée. Tout déficit de confiance en soi peut devenir problématique à l'échelle d'une société où nous avons, aussi, besoin de confiance mutuelle. De manière urgente.

Ces dernières années, a-t-on progressé sur ces points ?

Le chemin parcouru a été énorme : la parole des enfants est de mieux en mieux

reçue. Mais il reste des bémols. Cette parole est encore souvent limitée à la sphère familiale. Une certaine rigidité subsiste du côté de l'école.

Quels leviers peuvent permettre de développer cet esprit critique ?

Dans notre système scolaire en difficulté, la création et la mise en place de certains cours indiquent une volonté de s'approprier une réflexion critique. Mais l'école est-elle le meilleur vecteur pour y parvenir ? C'est grâce aux acteurs des secteurs de l'éducation non formelle et informelle (les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse...), que l'esprit critique et la participation du jeune à la société ont le plus progressé ces dernières années. Le problème ? Le manque d'encouragement qui leur est accordé : aux 6 milliards dévorés par l'ogre scolaire (pourtant par ailleurs champion des inégalités), s'opposent les moins de 100 millions dévolus à toutes les autres politiques pour la jeunesse.

Le pacte d'excellence pourrait-il aider l'école à rejoindre davantage le mouvement ?

Ses propositions me semblent trop tièdes... mais je me réjouirais déjà de les voir appliquées ! En particulier, le tronc commun devrait permettre à chacun de se

développer, de faire naître ses ambitions, et éviter des orientations par dépit, avec l'impact qu'elles ont sur la confiance en soi et l'esprit critique...

Parmi les différents projets que vous développez, l'un d'entre eux vise la radicalisation et la violence, à travers un spectacle. De leur côté, que peuvent faire les professionnels confrontés à ces deux défis ?

Il s'agit d'ouvrir le plus d'espaces possibles de dialogue et, en particulier, de travailler la question de l'utilité sociale et du sens avec les jeunes. La figure emblématique du temps, c'est l'ennui : les jeunes doivent pouvoir s'ennuyer, mais sans que cela les conduise vers une difficulté à vivre. On peut leur montrer qu'il est possible d'occuper leur temps de manière constructive, et qu'ils ont une place parmi nous. A défaut, quand on est dans un parcours hors des clous, dans une vie peu investie et aux ambitions réduites, les perspectives proposées par la bande à Daech risquent d'être terriblement séduisantes...

1. Site du Délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.dgde.cfwb.be>

2. Journée d'information et de débats pour les professionnels, organisée par les Mutualités chrétiennes, le 31 janvier 2017, à Bruxelles.

Le méli-mélo de la déradicalisation

"Être acteur du changement dans un monde radicalisé" : voilà le thème de l'atelier auquel une petite soixantaine de personnes avaient choisi de s'inscrire lors du colloque "L'Ado, le décoder pour mieux l'accompagner"¹. Vaste sujet...

Pas facile d'aborder le thème de la radicalisation avec des professionnels tous confrontés au monde de l'enfance ou de la jeunesse, le tout dans un atelier d'une heure et demie. Pourtant, et avec le cadrage de Ségolène Malengreaux (UCL-RESO), les animateurs de l'ASBL Ras El Hanout² ont mis en place un espace de paroles et de théâtre improvisé pour exprimer les doutes, les ressentis et les idées des adultes.

Bien sûr, face à un tel thème, les réactions - les émotions - fusent un peu en sens divers. D'un côté, les professionnels confrontés à des adolescents loin d'être toujours Charlie, et qui expriment parfois leur haine. "Ce sont des réactions de groupes. Lorsqu'on les invite à aller plus loin, les jeunes admettent qu'ils ne pensaient pas forcément ce qu'ils ont pu dire...", glisse une intervenante, estimant probablement, comme Bernard De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant, "qu'il faut arrêter l'injustice de les prendre au mot. Mais les prendre, eux, au sérieux".

Il n'empêche, les récits ou les anecdotes des adultes reflètent souvent leur stupéfaction, leurs incompréhensions, leurs inquiétudes aussi. Comme face à cette adolescente (non musulmane). "Pour rire", avec un ami, elle avait perturbé une commémoration organisée dans son école après les attentats de Bruxelles en jetant un sac au milieu de la foule et en criant "Hallahu Akbar"...

De l'autre côté, des récits évoquent aussi le constat de jeunes mal dans leur peau, "résignés", qui n'osent même plus rêver l'avenir, et/ou comme englués dans les représentations qui leur collent à la peau. Lors des deux ateliers, les saynètes ima-



Photo © Laurence Côte - Atelier Radicalité, colloque Infor Santé "L'Ado, le décoder pour mieux l'accompagner". Bruxelles, le 31 janvier 2017.

ginées par les participants ont finalement davantage évoqué le malaise ou les ignorances de professionnels parfois (trop) vite "mobilisés" face à une pseudo-radicalisation d'un jeune, et souvent démunis pour aborder les autres problématiques du vécu de ces adolescents.

Des pistes, pourtant, ont été dessinées. Elles incitent à ne pas laisser s'installer la peur et à ne pas éviter les questions taboues, qui séparent. A créer des espaces de paroles. A ne pas voir tous les jeunes comme un bloc à déradicaliser et à s'intéresser à eux en tant que personnes. Et puis, aussi, à utiliser la culture et le processus créatif. Comme en ont témoigné les animateurs de Ras El Hanout, "l'éducation par la culture est une arme de prévention du radicalisme.

Elle apporte du recul, de l'espace pour dire, pour réfléchir et pour construire".

1. Le 31/1/2017, organisé par les Mutualités chrétiennes.

2. Pour plus de renseignements : www.ras-el-hanout.be

Savez-vous parler le "pair" ?

L'éducation par les pairs est loin d'être une idée nouvelle : son origine remonte au XIX^e siècle. Mais cela ne retire rien à sa pertinence ou à son actualité. Le sociologue français Eric Le Grand nous explique pourquoi, en 5 raisons...

Raison n°1. Essayer autrement

En promotion de la santé, l'idée de faire appel à des pairs est d'autant plus intéressante que les jeunes jugent souvent les messages de prévention envoyés par les adultes "stigmatisants" ou bien... "nuls", rappelle le sociologue français Eric Le Grand. Vu sous cet angle, l'éducation par les pairs prend des allures d'alternative ou de complément aux stratégies d'éducation en santé traditionnelles.

Raison n°2. C'est du vécu

Lorsque les professionnels constatent que leurs outils ou leurs projets ne rencontrent pas l'effet espéré, cette pratique peut s'avérer attractive pour faire passer les messages d'éducation en santé au départ du vécu des jeunes. De plus, l'éducation par les pairs permet d'adapter certains messages à des réalités mal perçues ou mal comprises par les professionnels. "Par la mobilisation de jeunes pairs-éducateurs, elle sert aussi de sas pour faire remonter des difficultés rencontrées sur le terrain, par exemple en raison des représentations liées à certains sujets de santé, ou bien à repérer des problématiques", précise le Pr Le Grand.

Raison n°3.

Tout le monde tombe les masques

Pour autant que l'engagement des jeunes soit considéré comme un bienfait pour la société, l'éducation par les pairs présente un réel intérêt. Encore faut-il jouer le jeu, et donc être conscient de la dérive possible consistant à utiliser des jeunes comme "alibi" ou comme de simples "pairs-oquets", en étant très/trop directs à leur égard. Pour rappel, dans ce type de projets, le principe n'est pas

de reproduire les préjugés des adultes. Ni de mimer un "groupe d'entraide" en santé. Aux Etats-Unis, certains projets ont fait appel à des pairs... chefs de gang.

Raison n°4. Faire confiance, sinon rien

L'éducation par les pairs repose sur un principe inaliénable : la participation des jeunes comme processus, et non comme moyen. Plus fondamentalement, elle permet de sortir d'une représentation négative de la jeunesse, jugée "dangereuse" ou "à contrôler", pour aller vers une conception de la jeunesse considérée comme une "ressource", avec de nombreuses compétences.

Raison n°5.

Et ça marche. Enfin, sans doute...

"L'objectif d'un projet d'éducation par les pairs, c'est l'éducation, pas forcément le résultat, d'ailleurs difficile à évaluer, prévient le Pr Le Grand. En réalité, comme le montre la littérature, les premiers bénéficiaires d'un tel dispositif... ce sont les pairs eux-mêmes." Ce bénéfice repose en partie sur une amélioration de l'estime de soi, de la connaissance des structures sanitaires et sociales, sur une modification des comportements de santé, ou, encore, sur le "capital social" acquis. Et pour les adultes ? Lors d'une évaluation de projets d'éducation par les pairs menés en Bretagne, "le point saillant a consisté en un changement de regard sur les jeunes. En fait, l'impact d'un projet d'éducation par les pairs est souvent ailleurs que là où le projet était censé être porté. Mais il existe", soutient le Pr Legrand¹.

Les clés de la réussite

"En pratique, les objectifs d'un projet d'éducation par les pairs doivent être précisés clairement, ainsi que les rôles et les liens respectifs, rappelle le Pr Eric Le Grand. Les adultes ne peuvent se contenter d'un : 'On va leur faire confiance'. Les projets, souvent très chronophages et grevés d'incertitudes, doivent être pensés, accompagnés, cadrés, avant et tout au long du processus. Les pairs ont (souvent) besoin de formations et (toujours) de soutien. Il importe également de veiller à maintenir leur motivation. Pour eux, l'enthousiasme repose souvent sur le plaisir de se retrouver ou le désir de se faire de nouveaux potes... plutôt que sur le projet en lui-même." Par ailleurs, on constate que les jeunes limitent dans le temps leur durée d'engagement en tant que pairs : en général, ils arrêtent peu après une première année d'implication. Ce point ne constitue pas forcément une faiblesse, pour autant que l'on cherche, plutôt que des "pairs experts", des experts du vécu porteurs d'un discours commun aux autres jeunes... Néanmoins, cette réalité implique d'anticiper le turn over et de penser au passage de relais.

1. Le Pr Eric Le Grand, sociologue, professeur affilié à l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes (France) et consultant en Promotion de la santé, a animé à Bruxelles une matinée d'échanges entre professionnels et donné ensuite une conférence consacrée à l'approche par les pairs. Cette journée était organisée par Question Santé, Education Santé et le Fares (1/12/2016).

Les débordements de la santé mentale : un colloque pour relancer collectivement la subjectivité

En octobre dernier, la ligue bruxelloise francophone de santé mentale organisait un colloque sur les débordements de la santé mentale. Un temps de réflexions consacrées à ce qui fait irruption, bouscule, remet en cause aujourd'hui les acteurs engagés dans l'accompagnement de personnes en souffrance psychique.

« Un monde qui bouge, où rien n'est plus comme avant... » : ce refrain désabusé, que l'on entend depuis des siècles, force est de constater que beaucoup d'intervenants psycho-sociaux le reprennent en cœur aujourd'hui. Dans le champ de la santé mentale, tout semble obliger à re-définir ce qui fait le travail. Oui, tout bouge autour de nous... et ces mouvements ont des effets sur les personnes, sur les normes, sur les limites, sur la manière dont on traite la souffrance psychique, sur les concepts et les pratiques dans les domaines de la psychiatrie et, plus largement, de la santé et du social.

Les intervenants invités par la Ligue se sont pliés à l'exercice d'examiner certaines de ces transformations : qui pense débordements se centre sur les bords et donc, aussi, sur leur franchissement, bords qui enferment et protègent, frontières géographiques et psychiques qui séparent et relient. Il fut ainsi question de l'évolution des dispositifs de soins et d'accompagnement. Un deuxième focus s'intéressait à l'exil : la politique menée en la matière et l'accueil fait aux migrants ainsi que son impact sur leur psyché et la confrontation des histoires singulières à l'histoire collective. Un autre axe de réflexion fut celui du virtuel et la fabrication des identités. Les deux dernières séances plénières furent consacrées au changement des rapports au temps et à l'objet.

Au regard de la richesse des échanges croisés, il nous a semblé intéressant



de relever à tout le moins trois axes qui peuvent s'articuler aux questions qui animent les intervenants en promotion de la santé.

La parole n'est plus en première ligne

Guy Dana, à la suite de Jean de Munck, développe les modifications apportées aux dispositifs psychiatriques et ce qui en découle. La psychanalyse a structuré la grammaire du parcours de l'individu, entendu comme sujet inscrit dans le langage. Une méthode et une éthique en découlent : c'est la singularité du parcours et la parole qui en sont l'objet. Cela implique du temps, de la pluralité, une ouverture à l'événement, donc au risque. Or

aujourd'hui, le DSM¹ est le reflet d'une vision de la santé mentale où les risques doivent être gérés, le principe de précaution est primordial et la judiciarisation galopante. On assiste à l'hégémonie des normes, à la montée en puissance des protocoles - qui échappent à tout processus législatif. *Evidence-based*, éducation thérapeutique, remédiations cognitives, évaluation quantitative : il s'agit de standardiser des pratiques et de rendre les praticiens interchangeables afin d'objectiver les décisions prises et les soins prodigués. Urgence, risque zéro et rentabilité sont devenus les maîtres mots pour faire taire la folie, au risque de la renvoyer en errance sur les trottoirs de nos villes.

Jean-Yves Dartiguenave analyse, lui aussi, la destruction progressive et profonde du

secteur socio-sanitaire sous l'effet de nouveaux modes de gestion. Cela implique, selon lui, une rupture avec l'héritage humaniste. L'humain devient le grand oublié du secteur médico-social. Il ne s'agit pas pour lui des seuls effets d'une idéologie économique et d'une politique néo-libérale mais, plus largement, d'une dérive naturaliste consistant en un oubli de la spécificité de l'humain. Celle-ci a des répercussions essentielles pour l'être social en matière d'identité et de responsabilité : aspiration à la transparence, éclatement de l'intime. Tout s'inscrit dans l'immédiat. Le territoire est une obsession et l'espace est appréhendé dans une conception très fonctionnaliste, éloignée de la façon de le vivre, de concevoir le territoire. On valorise le pragmatisme et les neuro-sciences.

Du sur-mesure en lieu et place de la standardisation

Guy Dana revendique une politique de la folie où le médical ne serait plus le partenaire exclusif et où la subjectivité pourrait se déployer entre l'associatif, le médico-social et la psychiatrie.

Il propose ce qu'il nomme un « multilinguisme institutionnalisé comme expérience de traduction », c'est-à-dire un travail de mise en commun de structures différentes et complémentaires autour du patient, une manière d'entourer celui-ci, de conjuguer les moyens et non de les mutualiser. Il s'agit là de rendre du sens au collectif et de lutter contre ce qui nourrit le sentiment de dépossession.

Pierre Delion dénonce la tentation de diriger la crise vers le sanitaire et la chronicité vers le médico-social voire le social. La maladie mentale n'est pas une maladie comme les autres dit-il, elle est avant tout à entendre comme un dysfonctionnement du langage et doit être prise en charge en conséquence.

Pour lui, il est essentiel de se référer à la relation humaine. L'institution psychiatrique se doit d'offrir à l'usager une relation de confiance. Elle doit impérativement

entretenir un espace d'invention. « Un monde sans limites débouche sur des pathologies limites. Il est nécessaire d'adapter nos manières d'être et nos méthodes en nous appuyant sur la structure. Pour cet enfant ou cet adulte, quel costume sur mesure allons-nous fabriquer ? »

Je préférerais ne pas le faire

Comme en écho aux enjeux d'accueil, David Le Breton a fait le portrait de l'émergence, chez nombre de jeunes individus, de la tentation de s'effacer des contraintes. La « blancheur » touche les hommes ou femmes ordinaires qui arrivent au bout de leurs ressources pour continuer à assumer leur identité.

Il arrive qu'il ne soit plus possible de communiquer, ni même de participer au présent ; que l'on soit sans projet, sans désir, et que l'on préfère vivre le monde ailleurs : c'est la blancheur. C'est cet état particulier hors des mouvements du lien social où l'on disparaît un temps et dont, paradoxalement, on a besoin pour continuer à vivre. Beaucoup d'individus se laissent couler, sont pris d'une « passion d'absence » face à une société de la maîtrise, de la vitesse, de l'urgence, de la flexibilité, de la quête effrénée de sensations et d'apparence.

Le Breton décrit cette volonté d'effacement face à l'obligation de s'individualiser. Face au morcellement du lien social, il faut choisir entre autonomie et solitude. La multiplicité de repères proposés par la société nourrit un sentiment de perte.

Ne touchez pas à ma haine, il ne me reste plus qu'elle

« L'histoire des peuples, des communautés, des appartenances multiples dont nous sommes issus tisse une trame partiellement inconsciente sur le fond de laquelle nous venons nous inscrire. La grande Histoire avec ses accidents, ses catastrophes majeures, ses guerres et ses barbaries détermine nos

destins avec une force insoupçonnée. L'impact sur la subjectivité de ces moments de l'histoire où les interdits fondamentaux sont transgressés en toute impunité en font des éléments difficiles à transmettre, voire impossible à inscrire. Les effets en sont réperables dans la clinique et nous invitent à reconstruire du lien, là où les garanties de la parole ont été détruites. »

Très peu d'individus survivent à une guerre, nous dit Valérie Rosoux, chaque survivant porte plusieurs tombes. Comment honorer les morts pour sauver les vivants ? En tant que chercheuse dans le champ des processus de réconciliation, elle questionne la manière dont on peut dans ces contextes, remobiliser les esprits des bourreaux et des victimes. Comment passer du duel au duo ? Comment se souvenir et oublier ? Comment oublier et se souvenir ?

Le contexte des interventions de réconciliation tente de réunir l'ennemi à combattre, le traître à punir, l'animal à exterminer alors que la déconstruction n'a pas été identique pour les uns et les autres. Le tiers convoqué dans ce cadre va, aussi, devoir s'atteler à ce qu'ait lieu une réconciliation de chacun avec soi. Ces processus ne se comptent pas en années mais en générations.

Ce qui vient faire limite, toujours, c'est lorsque les exigences de pardon ne viennent que du haut et de l'extérieur, lorsque les individus ne peuvent s'y retrouver. Quand du temps et de l'écoute peuvent être donnés, au « ne touchez pas à ma haine, ils m'ont tout pris, il ne me reste que cela » peut, parfois, venir s'articuler un mouvement, un passage de l'anéantissement à la déchirure. On peut vivre dans la déchirure.

Pascale Anceaux

1. Le DSM (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders) en français le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux est un ouvrage de référence publié par l'Association américaine de psychiatrie (American Psychiatric Association ou APA) décrivant et classifiant les troubles mentaux.

"Drink different", un projet réinterrogeant la consommation d'alcool en milieu étudiant

L'alcool chez les jeunes ? Un sujet qui revient régulièrement à l'actualité. Il y a trois ans et demi, la COCOF décidait ainsi de lancer un travail sur la réduction des risques auprès des publics de jeunes, plus particulièrement au sein des universités. L'asbl Modus Vivendi, acteur reconnu dans la réduction des risques en Belgique francophone, s'est vue confier le projet.

Etat des lieux

En septembre 2013, Modus Vivendi lançait la première étape du projet « Drink different »; celle-ci consistait en un état des lieux des pratiques festives et des risques pris par les étudiants au sein de chaque établissement partenaire. L'enquête quantitative, relayée par les autorités académiques et les cercles étudiants, récoltera près de 3000 réponses (19,7% des étudiants de l'Université Saint-Louis et 9,7% de ceux de l'ULB).

Bien que légale, socialement acceptée voire même valorisée, la consommation d'alcool présente des dangers réels pour la santé. « Selon l'OMS, le mésusage de l'alcool est un facteur étiologique dans plus de 200 maladies et traumatismes. Il serait la cause de près de 6% des décès à l'échelle mondiale. »¹

L'étude confirme tout d'abord une consommation d'alcool plus importante chez les étudiants que dans le reste de la population. Alors que 3% des 18-24 ans de la Région bruxelloise déclarent boire plus de 21 verres d'alcool par semaine², ils sont plus de 20% à le faire dans l'enquête. 70% des répondants disent avoir augmenté leur consommation d'alcool depuis le début de leurs études. En résumé, plus d'un tiers des étudiants ont une consommation excessive selon les critères de l'OMS.

L'étude se penche ensuite sur les facteurs faisant varier cette consommation. Le sexe tout d'abord, puisque les hommes consomment davantage que les femmes, mais aussi l'âge : les élèves des premières années sont plus touchés que ceux en fin de parcours. Par ailleurs, plus la personne a commencé tôt à boire régulièrement, plus elle aura tendance à développer un usage abusif. Différents modes de vie semblent

favoriser les abus : la vie en colocation, la participation au folklore étudiant et surtout l'organisation de pré-soirées.

Finalement l'enquête s'intéresse aux types de risque pris par les étudiants. Sur les 19 risques étudiés, on note que la gueule de bois et le séchage de cours sont souvent à toujours rencontrés chez environ 20% de répondants.

Si ces résultats montrent clairement la présence d'alcool, parfois consommé de façon excessive, sur les campus bruxellois, ils permettent surtout d'identifier les lieux, les profils de consommateurs et les comportements à risque en vue d'interventions pertinentes et adaptées.

La fête à moindre risque

De leur côté, les universités n'ont pas attendu l'initiative de la COCOF pour agir. Plusieurs actions, sur lesquelles Modus Vivendi a pu compter, existaient ainsi déjà : une charte signée par les représentants des étudiants, des réunions de présentation des différents services, etc.

Porté par Emilie Walewyns, chargée de projet chez Modus Vivendi, *Drink different* a été co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés. Les établissements académiques et surtout les étudiants se sont montrés très enthousiastes. L'implication de ces jeunes adultes dans la création d'outils et de campagnes de sensibilisation est un facteur déterminant de motivation mais aussi d'efficacité. Ainsi, un guide pratique pour l'organisation d'un événement à moindre risque a été co-rédigé : étapes, partenaires, ressources, etc. y sont précisés. Dans les événements, les "coins safe" se développent : ces espaces calmes proposent de l'eau gratuite,

de l'information, des bouchons pour les oreilles, ou des préservatifs et sont tenus par des étudiants formés à la réduction des risques et aux gestes de premiers secours. « L'idée est vraiment qu'ils soient des pairs-éducateurs et qu'ils forment à leur tour d'autres étudiants. »³

Des changements inscrits dans la durée

Emilie Walewyns constate que des habitudes semblent s'installer durablement. Le poste dédié à la réduction des risques dans les comités d'étudiants et les formations sont devenus systématiques. L'eau gratuite est maintenant un élément incontournable dans les événements.

Pour les étudiants, « ce qui est dommage c'est qu'ils font les titres par rapport à l'alcool mais on ne parle pas de tous les projets, santé ou autres, qu'ils investissent »³. Sur le long terme, l'objectif est d'amener les étudiants à considérer l'alcool comme un élément de la vie festive parmi d'autres.

Les prochains chantiers du projet ? Le phénomène de pré-soirées, moment où la consommation peut être excessive, et la consommation précoce, prédictrice d'un usage excessif à l'âge adulte⁴.

Régis Verhaegen

1. Walewyns E, Hogge M. (2016) Consommation d'alcool en milieu étudiant bruxellois : un projet de réduction des risques.
2. Gisle L, Demarest S. (2014) Enquête de santé 2013.
3. Entretien avec Emilie Walewyns - 21/12/2016.
4. Guide et étude : <http://www.modusvivendi-be.org/>

Les "Community Land Trust"

L'accessibilité au logement est un problème majeur à Bruxelles, particulièrement pour les familles à faible revenu. Pour répondre à ce défi, différentes initiatives ont vu le jour ces dernières années. Les *Community Land Trust* en sont une.

Le CRISP (Centre de recherche et d'information socio-politiques) définit les *Community Land Trust* (CLT) comme « des structures juridiques sans but lucratif proposant à la vente des logements abordables à des personnes disposant de bas revenus. Dans le cadre de ce système, la propriété du sol est séparée de la propriété du logement. »¹ Différents projets pilotes sont en cours à Bruxelles. Leur coordinateur Geert De Pauw nous a expliqué leur mise en place.

Quels sont les projets de CLT actuellement en cours à Bruxelles ?

Geert De Pauw : « A Molenbeek, le Projet Arc-en-ciel mené en collaboration avec Vie Féminine, comprendra 32 logements et une maison de femmes. Les travaux doivent commencer début 2017. Le Nid à Anderlecht sera composé de sept logements, d'un espace associatif et d'un jardin semi-public. La rénovation est en cours et sera achevée dans un an. Trois autres projets sont à différents niveaux de conception : une dizaine de logements chaussée d'Anvers à Bruxelles-Ville, un CLT intergénérationnel pour quatre seniors et deux mineurs étrangers non accompagnés, rue Liedts, et un dernier projet rue du Transvaal à Anderlecht. »

Avez-vous dû adapter les principes des CLT à la situation bruxelloise ?

G. De Pauw : « Nous avons suivi les principes et fonctionnements des *Community Land Trust* mais nous avons adapté les outils à la réalité bruxelloise. Deux CLT ne sont jamais exactement pareils, chaque CLT a ses particularités en fonction du public ciblé, du contexte rural

ou urbain... Certains CLT sont très petits quand d'autres comprennent des milliers de logements. Comme nous sommes les premiers en Belgique, nous avons dû tout inventer : les mécanismes juridiques, l'organisation, les partenariats... Nous avons beaucoup travaillé avec le Fonds du logement et le secteur associatif. Nous avons aussi consacré beaucoup de temps à impliquer dès le début, avant même la création du CLT, les familles susceptibles d'être intéressées par ce type de logements. »

Qui sont les familles intéressées par un logement dans un CLT ?

G. De Pauw : « A partir de l'année 2000, les prix de l'immobilier à Bruxelles ont fortement augmenté. Les familles qui auraient pu acheter une maison ou un appartement avec un crédit du Fonds du logement sur le marché privé, il y a quinze ans, n'ont plus pu le faire. Les associations actives dans le domaine du logement qui accompagnaient ces familles dans la recherche d'un logement ou d'un

crédit, sont arrivées à la conclusion que le marché immobilier privé n'était plus accessible aux familles à petits revenus. De ce constat est partie l'initiative des CLT. Toutes les associations connaissaient des familles en recherche d'un logement. Nous avons organisé plusieurs rencontres pour expliquer le principe des CLT et chaque fois une centaine de personnes se sont déplacées. L'implication et la participation des familles sont très importantes depuis le début et le restent aujourd'hui.

Pour acheter un logement dans un CLT, il faut en devenir membre. Il ne suffit pas de s'inscrire sur une liste d'attente. Être membre, c'est adhérer aux principes du CLT, se rendre à l'assemblée générale, aux fêtes... Les assemblées générales annuelles, par exemple, sont des moments importants pendant lesquels les familles ont aussi leur mot à dire. Les habitants ou futurs habitants sont aussi représentés au conseil d'administration (CA), un tiers des sièges leur est réservé. Un autre tiers du CA revient à la société civile et aux quar-

Petit lexique

Emphytéose : L'emphytéose est le droit pour une personne d'avoir la pleine jouissance d'un immeuble appartenant à autrui sous la condition de lui payer une redevance annuelle, soit en argent, soit en nature en reconnaissance de son droit de propriété. Un « bail emphytéotique » ne peut être concédé pour un terme inférieur à 27 ans et supérieur à 99 ans.

Droit de superficie : Le titulaire d'un droit de superficie a le droit d'ériger des bâtiments, ouvrages ou plantations sur un fonds (ou terrain) dont il n'est pas le propriétaire mais qui appartient à autrui. Il y a donc une séparation entre le propriétaire foncier d'une part et le propriétaire des bâtiments d'autre part. Cette scission de la propriété est autorisée pendant au maximum 50 ans, avec possibilité de renouvellement du terme après 50 ans.

Droit de préemption : Le droit de préemption est le droit par lequel une personne ou une institution, lors de la vente d'un bien immobilier, peut acheter ce dernier en priorité par rapport à d'autres acheteurs, pour autant qu'elle propose une offre comparable.

Foncier : Relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.

tiers (associations et comités de quartiers actifs là où se situe le projet de CLT) et le dernier tiers à la Région bruxelloise. C'est d'ailleurs l'assemblée générale qui choisit le CA.

Nous essayons vraiment d'impliquer les familles au maximum. Quand nous avons acheté un terrain, nous composons un groupe parmi nos membres en respectant le critère de l'ancienneté. Nous invitons les plus anciens membres inscrits à participer à ce projet et, s'ils sont intéressés, ils adhèrent et deviennent membres du groupe projet. Ce groupe projet va accompagner tout le processus : faire un programme, un cahier des charges pour trouver l'architecte et l'entrepreneur... Les membres du groupe vont aussi lancer une épargne spécifique pour le projet. Les habitants sont impliqués à différents niveaux de notre fonctionnement. »

Les habitants peuvent-ils émettre des demandes par rapport à la construction ou à la rénovation du logement ?

G. De Pauw : « Oui, mais les demandes doivent avoir un intérêt général et collectif, pas seulement individuel, par exemple un jardin commun. Toutes ces discussions s'inscrivent dans un processus très long. Parfois quatre ans, voire plus, passent entre la composition du groupe d'habitants et son entrée dans le nouveau logement. Quatre ans pendant lesquels ils se voient au moins tous les deux mois. C'est intensif et ça demande un engagement important des familles. »

Quatre ans, c'est long quand on attend un logement ! Surtout si ce sont des familles vivant dans des conditions de logement inconfortables...

G. De Pauw : « Tout à fait ! Certaines familles vivent déjà dans un logement social où heureusement le loyer n'est pas trop élevé. Mais leur logement est souvent trop petit avec des charges importantes. A Bruxelles, tous les projets immobiliers prennent plusieurs années à se concrétiser, ce qui est très dommage. Rien que l'obtention d'un permis d'urbanisme prend un an. C'est incroyable ! Ce délai de

quatre ans n'est donc pas spécifique aux CLT. En plus, comme les CLT sont subsidiés, nous sommes obligés de travailler par marché public ce qui rallonge encore les délais. Toutes ces procédures administratives sont longues et exigeantes. Mais nous essayons d'utiliser ce temps pour donner aux habitants des formations centrées sur le projet : comment gérer une copropriété, comment utiliser les appareils de chauffage, comment mener une réunion... Lors de ce processus, la cohésion du groupe d'habitants se crée progressivement. C'est important car une fois les logements construits et les habitants installés, ils devront gérer la vie collective par eux-mêmes. Or, ces familles n'ont en général pas beaucoup d'expérience de gestion, d'organisation. Ces années d'attente sont donc bien mises à profit. »

Vous ne perdez pas des familles au cours de cette longue procédure ?

G. De Pauw : « Oui, ça arrive. Certaines familles peuvent avoir trouvé un autre logement entre temps ou leur situation familiale avoir changé. »

Quels sont les critères d'accessibilité au CLT ?

G. De Pauw : « Nous utilisons les mêmes grilles de revenus que les logements sociaux. Même si ces revenus ne sont pas élevés, ils correspondent à presque la moitié des Bruxellois ! Il y a quatre catégories de revenus, du plus bas correspondant au revenu d'intégration, à la limite haute de ceux qui ont tout juste accès à un logement social. Nous avons déterminé différents prix de vente en fonction de ces catégories. Le prix de vente des logements varie donc suivant les revenus des candidats acheteurs. Ce système permet une forme de redistribution fondée sur l'idée que personne ne doit rembourser un prêt dépassant 30% de ses revenus. »

Que devient la relation entre le CLT et les habitants après leur installation dans leur nouveau logement ?

G. De Pauw : « La Plate-forme Community Land Trust est une asbl, les terrains sont

la propriété d'une fondation d'utilité publique et les habitants sont propriétaires de leur logement. Les logements du CLT seront gérés par les habitants en copropriété. Mais, nous souhaitons maintenir un accompagnement après l'entrée des habitants dans leur logement car, dans un nouveau bâtiment, il y a toujours des défauts qui apparaissent plus tard. Les habitants devront aussi s'installer, s'organiser, mettre en place la coopérative et sa gestion... A chaque étape, des difficultés peuvent surgir. L'accompagnement sera aussi dans l'intérêt du CLT. Si, dans dix ou vingt ans, un habitant veut revendre son logement, il vaut mieux qu'il soit en bon état et que l'ambiance entre voisins soit bonne sinon le CLT ne trouvera pas de nouvel acheteur. Nous pensons donc qu'il est important de rester présents auprès des habitants, de ne pas les laisser livrés à eux-mêmes, au moins pendant un an voire deux. Au-delà, nous verrons si notre présence est encore nécessaire.

D'autres éléments nous permettront de maintenir un lien avec les habitants : le statut de membre et le loyer symbolique. Tous les habitants resteront membres du CLT et seront toujours invités à participer aux assemblées, aux fêtes, etc. Quant au loyer symbolique, il doit être acquitté pour la location du sol dont les habitants ne sont pas propriétaires. Lorsqu'on met en place une emphytéose –ce qui est le cas d'un CLT-, légalement, il y a toujours un loyer à payer pour la jouissance du sol mais nous sommes libres de déterminer le montant de ce loyer. Il a été fixé à la somme symbolique de dix euros par mois. Cette « location » du sol, nous permettra de maintenir un lien avec les habitants. »

Comment se passe la fin de la période d'emphytéose et la transmission du bien aux héritiers ?

G. De Pauw : « Les CLT fonctionnent sur base du droit de superficie qui limite la propriété à cinquante ans. Dans ce type de contrat, on ne peut légalement pas inclure de clause stipulant une reconduction automatique après cette période maximale. Nous avons prévu des contraintes qui garantissent aux héritiers qu'ils ne



Photo © Community Land Trust asbl

seront pas lésés. Si les héritiers sont dans les conditions d'accès du CLT et souhaitent habiter le logement, ils le pourront. S'ils ne remplissent pas les critères du CLT, nous garantirons le rachat du bien au montant payé par le premier propriétaire. La vente du bien se fera aux conditions du CLT, à un prix plafonné et non au prix du marché. Nous garderons un droit de préemption que nous transmettrons au premier candidat acheteur de notre liste. Ce système ne permet pas de plus-value sur la vente du bien, ni le propriétaire ni le CLT ne feront de bénéfice sur la vente du logement. Il permet de maintenir les mêmes conditions d'accès pour les propriétaires suivants sans qu'un nouvel apport financier public soit nécessaire. Contrairement à tous les autres mécanismes d'aide à l'acquisition (primes, crédits...), les logements d'un CLT ne seront jamais perdus pour le logement social. C'est un moyen de lutter contre l'augmentation du prix de l'immobilier et de garantir l'accès à la propriété aux familles à faibles revenus. A travers les prix de vente, les règlements... nous cherchons à trouver un équilibre entre l'intérêt individuel des habitants et l'intérêt collectif en respectant le principe que la terre reste commune mais que le

logement appartient à son propriétaire qui est maître chez lui. »

Arrivez-vous à impliquer les habitants du quartier autour du CLT ?

G. De Pauw : « Bien sûr, il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de ce processus. Mais, nous essayons d'impliquer les habitants des quartiers où s'implante un CLT. Par exemple, la fête du groupe Arc-en-Ciel, en septembre dernier, avait pour principal objectif de rencontrer les voisins. Le projet le Nid comprendra un jardin semi-public conçu pour que les voisins se l'approprient aussi. Je crois vraiment que notre approche qui consiste à impliquer les familles depuis le début du projet aura comme résultat - secondaire mais important - que les habitants s'investiront plus facilement dans leur quartier, prendront des initiatives, etc. Le CLT s'inscrit aussi dans la continuité d'un autre projet sur lequel certains de mes collègues et moi-même avons travaillé : L'Espoir à Molenbeek. C'est un projet d'habitat groupé avec le même public que les CLT. Depuis que les habitants se sont installés, ils ont lancé un jardin de quartier à côté de chez eux, organisé des fêtes avec les voisins... On

constate que des liens entre les anciens et les nouveaux habitants se créent. »

Le nouveau Code du logement bruxellois prévoit la création de CLT. Est-ce un avantage ?

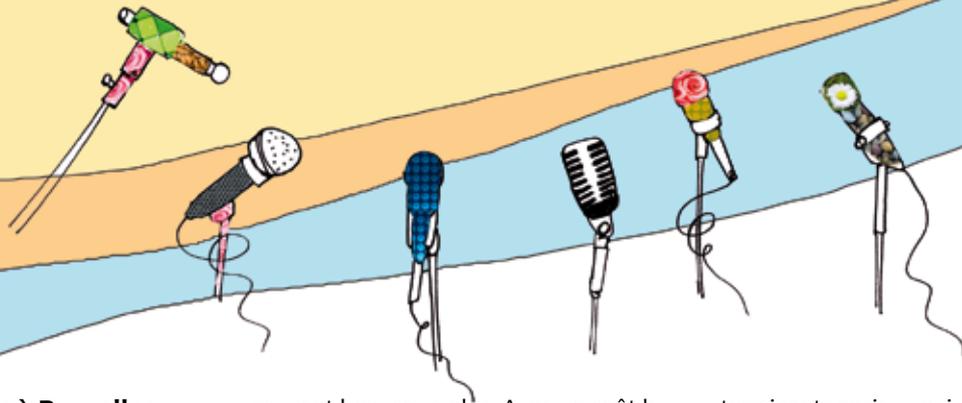
G. De Pauw : « Le nouveau code du logement permet au gouvernement bruxellois d'agréer des CLT. Mais comme le cadre d'agrément n'existe pas encore, nos CLT n'ont jamais été agréés. Cela n'empêche pas le gouvernement bruxellois de nous subsidier pour l'achat des terrains et de nous octroyer des subventions de fonctionnement. Donc, en pratique, le nouveau code du logement n'a peut-être pas encore apporté beaucoup de changements mais symboliquement, il est hyper important car le soutien que la Région bruxelloise nous accorde s'y réfère directement. »

Les Community Land Trust ont-ils de l'avenir à Bruxelles ?

Le projet pilote CLT a été lancé il y a quatre ans. La phase préparatoire a été longue et compliquée car nous avons dû tout inventer. Heureusement, nous avons pu nous appuyer sur beaucoup de gens et d'associations qui étaient prêts à nous aider, à penser et réaliser ce projet. Nous avons senti un grand intérêt pour notre démarche. Des initiatives similaires se créent un peu partout au niveau national et international : à Gand et Anvers en Flandre, une plate-forme CLT en Wallonie, Lille s'est inspiré de ce que nous réalisons à Bruxelles... Nous constatons un changement, une évolution des mentalités. Alors que le foncier disponible se raréfie, aujourd'hui, nous sommes obligés de réfléchir à cette question du logement que personne ne posait avant. Se pose aussi la question, fondamentale pour nous et notre action, de la façon dont nous voulons vivre ensemble dans cette ville. Je pense que les Community Land Trust ont un très grand potentiel !

Marie-Hélène Salah

1. N. Bernard, G. De Pauw, L. Géronnez, Coopératives de logement et Community Land Trusts, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2073, 52 p., 2010, p. 25.



Double diagnostic à Bruxelles : gel incompréhensible !

Rien ne bouge. Rien ! Alors qu'une résolution a recueilli l'unanimité au Sénat en mars 2014, que toutes les Déclarations de politique générale ont spécifié, tous niveaux de pouvoir confondus, noir sur blanc, que les situations de crise des personnes en situation de Double diagnostic devaient faire l'objet de réponses appropriées, que le Conseil Supérieur de la Santé a publié une recommandation visant à créer des lits adaptés en milieu hospitalier – et à Bruxelles plus spécifiquement –, que le Plan transversal autisme en fait une de ses priorités, que la Ministre fédérale de la Santé avait débloqué en 2016 un budget de 4,14M[€] pour financer ces réponses (c'est du moins ce que l'on croyait)...

Bref, alors que tout le monde s'accorde pour vouloir ouvrir une vingtaine de lits hospitaliers à Bruxelles pour accueillir ces personnes en crise, le cabinet de la Ministre fédérale de la Santé continue à estimer que les Unités Mobiles d'Intervention sont suffisamment outillées pour répondre à ces crises. Et c'est totalement faux. Interrogez les familles, les médecins, les centres d'hébergement tout comme les centres de jour qui accueillent ces personnes. Une crise aiguë, c'est une explosion de violence que le patient retourne contre lui-même, par de l'automutilation, par l'absorption de produits ou d'objets dangereux, par des comportements sociaux profondément inadaptés. Quelques rares unités hospitalières, en Wallonie et en Flandre, ont développé un accueil spécifique parfaitement adapté. Mais sur fonds propres. Aucun soutien officiel. Et toujours rien à Bruxelles. Résultats ? Ces patients finissent par atterrir dans des unités psychiatriques totalement inadaptées, et y végètent durant un an minimum,

souvent beaucoup plus. Avec un coût humain, social et sociétal disproportionné. Alors que le financement de quelques lits spécifiques permettrait d'offrir des réponses pertinentes et d'accélérer le retour du patient dans son milieu de vie.

Combien de temps faudra-t-il encore s'indigner ?

André du Bus

Député bruxellois et Wallonie Bruxelles (cdH)

La préoccupante pauvreté infantile à Bruxelles

La presse a récemment fait écho d'une recherche inédite menée par l'Ecole de santé publique de l'ULB et soutenue par la Fondation Roi Baudouin. Il s'agit d'un travail recouvrant plusieurs sujets mais dont les conclusions sont glaçantes. Je retiens les suivantes :

- 43 % des enfants voient le jour dans une famille où les revenus sont (très) faibles (en dessous de 867 € par mois si le parent est seul),
- la position socio-économique des mères se dégrade au cours de la période périnatale – les mères qui ont accouché ont tendance à perdre leur emploi,
- un nourrisson bruxellois sur six naît dans une famille monoparentale, car un nombre important de mères se retrouvent seules avant d'accoucher.

Ce sont des messages parmi d'autres qui brossent un tableau sombre pour l'avenir de notre Région, sans pour autant être nouveaux ; cela fait plusieurs années que l'on s'inquiète de l'évolution de la pauvreté en Région bruxelloise. Aussi, ces circonstances défavorables sont des dé-

terminants sociaux qui renforcent les inégalités en termes de santé. A cet égard, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) compte dans ses recommandations la nécessité de renforcer le rôle du secteur public dans la fourniture de biens et services indispensables à une bonne santé.

Comment agir ? Premièrement, il convient de rappeler le lancement imminent du Plan de Santé Bruxellois visant à développer une politique globale de santé intégrant tous les leviers issus de la 6^{ème} réforme de l'Etat et en concertation avec l'ensemble des acteurs actifs dans le secteur. Ce plan a l'ambition de mieux satisfaire les besoins de santé des Bruxellois. Deuxièmement, rappelons que les CPAS restent des partenaires importants car ils disposent de l'expertise et du réseau leur permettant de jouer le rôle de régisseur local de cette lutte. A cette fin, DÉFI souhaite que les CPAS bénéficient d'un refinancement structurel leur permettant de mener à bien leurs missions actuelles, car sans financement adéquat, il ne faudra plus confier de missions nouvelles aux CPAS.

Michel Colson

*Député DéFI au Parlement Bruxellois
Chef de groupe pour la Cocof*

Pollution de l'air : Bruxelles a besoin de mesures fortes

Bruxelles a connu de nombreux pics de pollution ces derniers mois, avec une qualité de l'air atteignant le niveau « médiocre », et entraînant les mises en garde des professionnels de la santé. Les personnes fragiles, les enfants, les seniors sont priés de se cloîtrer ; les efforts sportifs en extérieur déconseillés.

Selon l'OMS, la pollution de l'air est à l'origine de près de 13 000 décès précoces en Belgique, dont 9 000 dus aux particules fines. Quelque 3 000 d'entre eux pourraient être évités en relevant les normes européennes au niveau des normes de l'OMS. Quand la pollution de l'air ne tue pas, elle nuit gravement à la santé publique en favorisant les maladies respiratoires.

Récemment, la Commission européenne a tiré la sonnette d'alarme et appelé à réduire les émissions liées au transport, en particulier dans les zones urbaines.

Ce problème est identifié de longue date : c'est en agissant sur la pollution de fond, au quotidien, qu'on améliorera la situation, durablement ; pas avec des mesures d'urgence, qui restent par ailleurs très limitées. Mais le gouvernement bruxellois tarde à prendre des mesures fortes. Environ 39 % des émissions de particules fines sont dues au transport, dont principalement les moteurs diesel, mais pas seulement.

Certaines avancées sont à saluer, comme l'introduction progressive d'une zone de basses émissions. Mais ce ne sera pas suffisant. Il faut réduire le trafic automobile de façon générale, dans toute la Région et ses environs, par une tarification à l'usage des véhicules et par des solutions alternatives efficaces. Or c'est une toute autre voie que prend la Région à la lecture des mesures et plans qui ne prévoient que des solutions lourdes, coûteuses, et de très long terme avec le métro. Le réseau de tram et de train doit d'urgence être renforcé et gagner en rapidité et en fréquence. La priorité doit être donnée, aujourd'hui, aux transports publics et à leur développement rapide. Il y a urgence.

Arnaud Pinxteren
Député Ecolo au Parlement bruxellois

Le transport médico-sanitaire : le grand oublié de Bruxelles ?

Contrairement à la Communauté germanophone, aux exécutifs flamand ou wallon, la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose toujours pas d'une législation en matière de transport médico-sanitaire. En l'absence de tout cadre réglementaire en Région bruxelloise, ce sont autant d'impé-

ratifs qui ne sont soumis à aucune norme et qui, dans les autres régions du pays pourtant, sont soumis à des réglementations pour le moins exigeantes. Ce n'est pas faute d'avoir alerté à maintes reprises les autorités compétentes sur le dossier.

En 2011 déjà, sans qu'un cadre législatif n'ait pu être adopté, quelques accords avaient été néanmoins trouvés et devaient permettre de fixer le cadre réglementaire plus large pour la situation de Bruxelles. En février 2014, un avant-projet d'ordonnance avait abouti sur la table du Collège de la COCOF. Bien que voté lors des discussions, ce texte n'a jamais pu aboutir à un stade ultérieur de développement. Pour ces raisons, il est plus que primordial que le transport médical non-urgent puisse répondre aux mêmes normes d'exigence édictées dans le cadre de l'aide médicale urgente ; tant sur la formation du personnel que sur le respect des normes admises pour le matériel utilisé.

Mais dans le millefeuille institutionnel belge, quelle est donc l'autorité compétente en matière de transport médical non-urgent ? Le transport non-urgent, également appelé transport médico-sanitaire, médico-social et, parfois, transport « des non couchés », est une matière personnalisable et relève donc de la compétence communautaire. Les sociétés de transport ont en effet l'entier loisir de choisir leur appartenance communautaire. Pour Bruxelles, nous parlerons donc de la COCOF, de la COCON (Commission communautaire flamande) et de la COCOM (Commission communautaire commune).

Désireux toutefois d'assurer aux habitants de Bruxelles la coordination optimale de ces services dans la capitale, les ministres compétents ont assuré, à maintes reprises encore une fois, que le suivi législatif suivait son cours normal. Nous étions en 2014 et ce cours suit toujours...

Gaëtan Van Goidsenhoven
Député bruxellois MR Chef de groupe MR
au Parlement francophone

« IRISCARE » : tous à bord !

IRISCARE est la structure qui va accueillir à Bruxelles les morceaux de politique sociale et de santé en provenance du fédéral post-réforme de l'Etat. IRISCARE gèrera

aussi les allocations familiales. Pour ce nouvel organisme d'intérêt public destiné à gérer quelques milliards, le législateur bruxellois a dû prendre de grandes décisions.

Réunir social et santé en était une. C'est fait. Mais il a surtout fallu choisir si l'on perpétuait le mode de gestion paritaire prévalant à l'INAMI. Le PS a poussé pour cela. Tout d'abord parce que c'est un modèle qui a prouvé son intérêt au fédéral depuis 50 ans. Mais surtout parce que c'est un modèle où tous les acteurs, professionnels comme citoyens, patrons comme représentants des travailleurs, sont amenés à décider ensemble. Ceci amène une décision applicable sur le terrain, adaptée au terrain. Ceci amène une décision moins politisée et un modèle de gestion plus stable. C'est bien ce modèle qui a été choisi, faisant d'IRISCARE un « mini-INAMI » adapté à la réalité bruxelloise.

Evidemment la difficulté de mettre en œuvre ce mini-INAMI à Bruxelles consistait, dans un organisme de taille raisonnable, à rencontrer les exigences de représentation, y compris néerlandophones.

Le législateur bruxellois s'y est attelé. Ainsi IRISCARE sera composé d'un comité général de gestion, et de deux sous-comités, l'un chargé des allocations familiales, l'autre de la santé et de l'aide aux personnes. Ce dernier sera soutenu par 4 commissions techniques, se répartissant les compétences d'accueil et de prise en charge des dépendances (personnes âgées et hôpitaux), de santé mentale, de prévention, de première ligne de soins et de personnes handicapées. Aux différents niveaux seront impliqués les représentants des parties prenantes en charge de la matière traitée.

Avec IRISCARE, une nouvelle aventure commence à Bruxelles !

Catherine Moureaux
Présidente du Groupe PS au Parlement
francophone bruxellois,
Députée bruxelloise et au Parlement de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Un site pour dénoncer la commercialisation de la santé

QUI ?

Le Réseau européen contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale réunit des organisations syndicales, des partis politiques, des associations de défense des usagers, de la santé publique et de la protection sociale de différents pays d'Europe.

Mais dans quel but ? Lutter contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale. Plus généralement, le Réseau milite pour un accès universel aux soins de santé et des politiques publiques efficaces en matière de réduction des inégalités (sociales) de santé. Sa vision ? Le Réseau défend la santé comme bien commun et prône une gestion démocratique, participative et efficiente des services de santé.

Ses terrains d'action ?

- Informer et sensibiliser les professionnels et la population sur les conséquences des politiques néolibérales sur la protection sociale et le service public des soins de santé ;
- Proposer, encourager et défendre des politiques de santé et de promotion du bien-être progressistes et solidaires.



QUOI ?

Le site web participatif « la santé n'est pas à vendre » constitue le premier répertoire des mécanismes illustrant la commercialisation de la santé en Europe. Le site répertorie également les mouvements de résistance qui s'opposent à cette commercialisation.

Conçu par le Réseau sur base d'un système de fiches, auxquelles sont associés des mots-clés, le site permet à l'utilisateur d'effectuer des recherches et de filtrer les résultats par secteurs, mécanismes ou pays.

Projet à visée participative, tout le monde, experts, professionnels, travailleurs, usagers de la santé peut y contribuer en apportant son témoignage, au travers d'une fiche à poster sur le site. Chaque fiche est validée par un modérateur avant d'être mise en ligne.

OÙ ?

Site participatif « La santé n'est pas à vendre » : www.health-is-not-for-sale.org
Réseau européen contre la privatisation et la commercialisation de la santé et de la protection sociale : www.reseau-sante-europe.net